

Date et lieu de la séance du conseil d'établissement :

13 juin 2023

École Ludger-Duvernay

19 h

Salle de conférence

Résolutions	Procès-verbaux
	<p>Étaient présents :</p> <p>Mmes Vanessa Bouvrette, parent Évelyne Gendron, enseignante Valérie Geoffroy, enseignante Myriam Giard, technicienne en éducation spécialisée Cynthia Larose, présidente Annie Lévesque, responsable du service de garde Nathalie Raymond, enseignante Virginie Roy, enseignante Marie-Josianne Séguin, parent Jade Vandebossche-Makombo, représentante au Comité de parents Annie Dubeau, représentante de la communauté</p> <p>M. Charles Trottier, parent</p> <p>Étaient absents :</p> <p>Mme Marilyn Morin, parent</p> <p>Participait également :</p> <ul style="list-style-type: none">Maryse Noël, directrice
	<p>1. Accueil</p> <p>a) Présences et quorum Quorum constaté, la rencontre débute à 19 h 5.</p>
CE-22/23-28	<p>2. Revue et adoption de l'ordre du jour</p> <p>Il est proposé par madame Nathalie Raymond Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.</p> <p style="text-align: right;">Adopté</p>

Résolutions	Procès-verbaux
CE-22/23-29	<p>3. Revue et adoption du procès-verbal du 18 avril 2023</p> <p>Modification à apporter : Page 6 3e année ... « Car il s'agit de notre future main-d'œuvre ». Remplacer main-d'œuvre par « relève ».</p> <p>Il est proposé par madame Vanessa Bouvrette Que le procès-verbal soit adopté avec les corrections à la p. 6.</p> <p style="text-align: right;">Adopté</p>
	<p>4. Parole au public Aucun public présent</p>
	<p>5. Suivi des procès-verbaux</p> <p>Le traiteur est très satisfait de l'achalandage et le contrat est signé pour 2023-2024.</p> <p>Le conseil désire féliciter l'école et la municipalité d'avoir agi concernant la sécurité autour de l'école. Le CE propose d'ajouter un stationnement à trottinettes.</p>
	<p>6. Correspondances Aucune correspondance</p>
CE-22/23-30	<p>7. Travaux du conseil :</p> <p>Listes de fournitures scolaires et cahiers d'exercices</p> <p>La direction de l'école a proposé au conseil d'établissement, pour approbation, les listes de matériel d'usage personnel requis par l'école, conformément à l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 3e et 4e paragraphes de la Loi sur l'instruction publique ;</p> <p>Les listes proposées par la direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> · ont été élaborées avec la participation des enseignants ; · respectent le Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées édicté par le Ministère ; · respectent la Politique relative aux contributions financières pouvant être exigées par les écoles et par les centres, adoptée par le centre de services scolaire ; · prennent en compte les principes d'encadrement du coût des documents établis pour 2023-2024 par le conseil d'établissement ; <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Cynthia Larose, il est résolu à l'unanimité:</p>

Résolutions	Procès-verbaux
	<p>D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux parents pour 2023-2024 et d'en déposer une copie à être versée en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.</p> <p>DE MANDATER la direction pour qu'elle achemine les listes appropriées aux parents.</p> <p style="text-align: right;">Approuvé</p>
CE-22/23-31	<p>Grille-matières addendum (classe HAMAC)</p> <p>Avec l'arrivée des classes HAMAC à l'école, la grille-matière a été revue afin d'y inscrire les temps pour les différentes disciplines. La modification avait été acceptée par courriel. Il est proposé par Annie Lévesque d'approuver à l'unanimité la modification à la grille-matière 2023-2024.</p> <p style="text-align: right;">Approuvé</p>
CE-22/23-32	<p>Activités complémentaires approuvées par courriel</p> <p>Certaines activités ont été approuvées par courriel depuis la rencontre du 18 avril 2023. Les activités étaient :</p> <p>Sortie au parc des Pionniers pour les 6^e année et une visite de nos élèves de 5^e année à leurs correspondants de Sainte-Julie.</p> <p>Comme une majorité des membres s'étaient exprimés par courriel, il est proposé par Mme Nathalie Raymond d'approuver cette décision.</p> <p style="text-align: right;">Approuvé</p>
	<p>8. Affaires nouvelles :</p> <p>Prévision budgétaire 2023-2024</p> <p>L'article 95 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par la directrice de l'école, et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire.</p>

Résolutions	Procès-verbaux
CE-22/23-33	<p>L'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique prévoit qu'à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources en fait la recommandation et que le conseil d'administration y donne suite.</p> <p>Le budget annuel de l'école a été présenté au CÉ par la directrice.</p> <p>Ce budget est basé sur la prévision d'inscriptions pour la prochaine année et il maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres.</p> <p>Les encadrements financiers prévoient qu'une partie des allocations reçues du MEES peut être réservée à l'établissement afin de financer une juste part des frais pour l'opération du service de garde. La somme de 4 500 \$ a été présentée au CÉ par la directrice à cette fin.</p> <p>Les membres du CÉ échangent à ce sujet.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Charles Trottier, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'ADOPTER le budget annuel de l'école tel que proposé par la directrice pour l'année scolaire 2023-2024, dont une copie est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante ;</p> <p>DE MANDATER la directrice pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget au Centre de services scolaire des Patriotes pour qu'il l'approuve ;</p> <p>Rapport annuel</p> <p>L'article 82 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de service scolaire ;</p> <p>Le CÉ doit préparer le rapport annuel conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 de la Loi sur l'instruction publique ;</p> <p>L'article 83 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le CÉ informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité ;</p> <p>Le CÉ a préparé un rapport annuel de ses activités pour l'année scolaire 2022-2023 ;</p>
CE-22/23-34	<p>L'article 82 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de service scolaire ;</p> <p>Le CÉ doit préparer le rapport annuel conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 de la Loi sur l'instruction publique ;</p> <p>L'article 83 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le CÉ informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité ;</p> <p>Le CÉ a préparé un rapport annuel de ses activités pour l'année scolaire 2022-2023 ;</p>

Résolutions	Procès-verbaux
CE-22/23-35	<p>Ce rapport annuel des activités du CÉ, a été présenté aux membres par la présidente ;</p> <p>Les membres du CÉ échangent à ce sujet.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Vanessa Bouvrette il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'ADOPTER le rapport annuel des activités du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023, dont une copie est jointe à l'annexe de ce procès-verbal ;</p> <p>DE MANDATER la directrice pour transmettre une copie de ce rapport annuel au centre de services scolaire au cours des prochains jours et pour le déposer sur le site Web de l'école afin de le rendre public et d'ainsi informer les parents et la communauté.</p> <p style="text-align: right;">Adopté</p> <p>Règle de conduite/mode de vie 2023-2024</p> <p>En vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la directrice de l'école. Ce même article prévoit ce que doivent contenir ces règles, notamment en lien avec la lutte à l'intimidation et à la violence.</p> <p>Le même article 76 prévoit aussi que les règles de conduite et les mesures de sécurité soient présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que la directrice de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire.</p> <p>La directrice présente le projet Mode de vie de l'école, qui inclut ces règles de conduite et mesures de sécurité.</p> <p>Ce Mode de vie a été élaboré avec la participation des membres du personnel, comme le prévoit l'article 77 de la LIP.</p> <p>Les membres échangent au sujet du projet du Mode de vie.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Cynthia Larose il est résolu à l'unanimité:</p> <p>D'APPROUVER les règles de conduite et mesures de sécurité, telles que présentées dans le Mode de vie de l'école. Ce document est déposé à l'annexe du présent procès-verbal.</p>

Résolutions	Procès-verbaux	Approuvé
CE-22/23-36	<p>Photos scolaires 2023-2024</p> <p>La compagnie Enfant Clic avait été retenue, la direction va s'assurer que la date est bien réservée.</p> <p>Date de l'Assemblée générale des parents en septembre 2023</p> <p>L'AG serait le 14 septembre 2023, plusieurs membres proposent que la rencontre soit en début de soirée avant la rencontre des professeurs.</p>	Approuvé
	<p>9. Rapport aux membres parents, de la personne déléguée au Comité de parents du Centre de services scolaire</p> <p>Mme Jade Vandebossche-Makombo résume la dernière rencontre au comité de parents de la commission scolaire.</p> <p>Rapport de l'OPP</p> <p>Beaucoup de parents de l'OPP vont participer à la fête de fermeture.</p> <p>Il y a volonté à faire une campagne de visibilité pour promouvoir l'OPP en 2023-2024 et mieux faire connaître l'organisme auprès des parents qui voudraient s'impliquer.</p> <p>Mot des enseignants</p> <p>4 ans : il y a eu une visite préparatoire des futurs élèves. Demain il y aura un pique-nique avec les parents.</p> <p>5 ans : En pleine transition vers la 1re année. Les élèves ont visité les classes de 1re, ont participé aux récréations des grands.</p> <p>1re année : Il y a eu une sortie à la colonie des Grèves. Les orthopédagogues ont fait un pistage sur la lecture et les résultats ont été très bons.</p> <p>2e année : Bricolage de carte de fête des Mères ont été faits en atelier d'origami avec une spécialiste.</p>	

Résolutions	Procès-verbaux
	<p>Il y a eu la visite du Village Québécois d'antan, mais il y a une légère déception, car plusieurs maisons étaient fermées par manque de main-d'œuvre.</p> <p>Il y a eu pistage en lecture, l'exactitude est très bonne, mais la fluidité est à travailler en 2023-2024. Ce qui est normal.</p> <p>3e année : Il y a eu des tests de choix des bonnes opérations en résolution de problème. Les résultats sont très satisfaisants et devraient avoir des répercussions positives.</p> <p>4e année : Les épreuves du ministère sont terminées et les enseignantes sont très satisfaites des résultats. La semaine prochaine il y aura sortie au Mont St-Bruno.</p> <p>5e année : Demain aura lieu la remise des lettres d'opinion. Projet de science sur les points de pression en dessous des pieds. La plantation d'arbres s'est très bien déroulée et l'activité a été très appréciée par les élèves et les enseignants. Ils ont planté plus de 300 arbres. Il y a eu une sortie d'escalade hier et l'activité a été vraiment très appréciée.</p> <p>6e année : Les dernières semaines ont été très occupées avec la préparation aux examens du ministère. Pour certaines situations sur les réseaux sociaux, une collaboration des TES et de la policière communautaire a été nécessaire. Il y a aussi eu la visite de l'infirmière pour discuter d'identité de genre, d'orientation et de différence de genre. Il y a eu visite d'une animatrice de la vie spirituelle de l'école secondaire pour parler de la transition avec les élèves. Nous sommes en préparations de la « collation des grades , fête des finissants. »</p> <p>Mot du service de garde</p> <p>Aucun sujet</p> <p>Mot des TES</p> <p>C'est le temps de la conclusion du projet « Animation sur la cour ». Projet qui a été pris très au sérieux par les élèves impliqués.</p>
CE-22/23-37	<p>13. Levée de l'assemblée Madame Marie-Josianne Séguin propose la levée de l'assemblée à 21 h 8.</p> <p style="text-align: right;">Adopté</p> <hr/> <p>Mme Maryse Noël, directrice</p> <p style="text-align: right;">Mme Cynthia Larose, Présidence</p>